

Commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

Aide à l'élite sportive Recommandations

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération a procédé à l'étude publique sur l'aide à l'élite sportive.

À l'issue de cette étude, la commission

REMERCIE les citoyens et organismes pour la très grande qualité de leurs interventions et mémoires et les fonctionnaires de la Direction des sports du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQM/DE) pour le travail exceptionnel réalisé et leur disponibilité exemplaire,

APPUIE le portrait dressé à l'intérieur du document d'orientation *Le sport d'élite à Montréal : une jeunesse à appuyer, une richesse à développer*,

VOIT le rôle de l'agglomération en matière d'élite sportive comme celui d'un leader, porteur d'une vision rassembleuse et inclusive, et ce, en concertation avec les arrondissements, les villes reconstituées et l'ensemble des partenaires,

RECONNAÎT le sport d'élite comme étant un investissement pour l'avenir tant au plan social, culturel, qu'économique,

RECONNAÎT que le sport d'élite transcende les frontières administratives,

ÉNONCE les considérants suivants :

Considérant que l'élite sportive est une responsabilité prépondérante des partenaires sportifs, des gouvernements du Québec et du Canada et des instances municipales;

Considérant la compétence de l'agglomération en matière d'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et au niveau des équipements sportifs d'intérêt collectif;

Considérant l'importance de s'assurer que les différentes instances municipales travaillent en concertation, collaboration et complémentarité;

Considérant la passion et l'expertise des acteurs et partenaires du sport d'élite, leurs besoins particuliers et diversifiés ainsi que les avantages et les retombées de ce secteur d'activités pour Montréal;

Considérant la nécessité d'une coordination des interventions en sport d'élite afin de favoriser son développement optimal sur le territoire;

et RECOMMANDE prioritairement :

R-1

- De mandater le SDCQMVDE à étudier et recommander au conseil d'agglomération la création d'une organisation la plus pertinente ayant comme mission d'assurer le leadership et la coordination des interventions en sport d'élite à l'échelle de l'agglomération. Cette organisation, qui relèverait du conseil d'agglomération, y serait imputable et redevable. Elle serait soutenue financièrement à la fois par l'agglomération de Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que d'autres partenaires.

Bien que la liste suivante ne soit pas exhaustive, cette organisation en sport d'élite pourrait avoir pour mandats :

- d'élaborer une vision commune, rassembleuse et inclusive du sport d'élite à Montréal en concertation avec le milieu sportif, les arrondissements et les villes reconstituées;
- d'élaborer un plan d'action sur le développement du sport d'élite à Montréal, incluant un plan pluriannuel et un cadre stratégique d'accueil d'événements sportifs majeurs;
- de faire du démarchage et de la prospection en vue d'attirer des événements sportifs majeurs et des organisations sportives provinciales, nationales ou internationales;
- de favoriser l'accessibilité pour tous au sport d'élite et d'intégrer les besoins des athlètes d'élite handicapés et de leurs organismes dans l'ensemble de ses interventions;
- de rechercher du financement gouvernemental et privé pour favoriser le développement du sport d'élite à Montréal;
- de développer des programmes de soutien pour les organismes de sport d'élite et les organisateurs d'événements sportifs majeurs;
- d'effectuer, en appui à l'agglomération, des démarches de représentation de l'agglomération auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin qu'ils optimisent leurs engagements en respect de leurs responsabilités respectives en matière d'élite sportive;
- de participer, avec les propriétaires d'équipements, à la définition des priorités d'investissement en matière d'équipements sportifs spécialisés, et ce, en fonction du plan de développement du sport d'élite à Montréal;
- d'établir des liens de communication formels et récurrents entre les divers clubs sportifs d'élite d'une même discipline et entre ceux des différentes disciplines sportives;
- de développer, avec tous les partenaires concernés, des outils et des mécanismes pour promouvoir le sport d'élite, notamment les clientèles, les partenaires, les activités et les événements;
- d'assurer la mise en place, de concert avec les milieux académique et sportif, d'un mécanisme de détection de talents prometteurs;
- de sonder et de regrouper les partenaires du sport d'élite afin de favoriser la coopération et le transfert des meilleures pratiques, de connaître leurs besoins évolutifs et leur degré de satisfaction et d'orienter les actions en conséquence.

De plus, la Commission RECOMMANDE de mandater le SDCQMVDE à :

R-2

- Procéder à un inventaire descriptif et qualitatif des équipements sportifs d'agglomération, déterminer les mesures spécifiques liées à leur mise aux normes et élaborer un plan directeur d'investissement à long terme pour ces équipements;

R-3

- Faire des représentations auprès des propriétaires d'équipements sportifs afin qu'ils accroissent leur accessibilité pour les athlètes d'élite handicapés, qu'ils intègrent les principes de l'accessibilité universelle lors des projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs et qu'ils consultent les experts du milieu des personnes handicapées dès l'élaboration des projets;

R-4

- Créer un forum annuel des propriétaires d'équipements desservant l'élite sportive, incluant notamment les instances municipales, le gouvernement du Québec, les universités, les cégeps, les commissions scolaires et les secteurs associatif et privé, dans l'objectif d'accentuer le partenariat avec ces propriétaires d'équipements et, ultimement, d'accroître leur accessibilité auprès des clubs sportifs d'élite;

R-5

- Poursuivre les représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour qu'ils instaurent des programmes permanents d'infrastructures sportives et récréatives et des programmes permanents à l'intention des propriétaires d'équipements desservant l'élite sportive;

R-6

- Étudier la création d'une grappe d'expertise et de savoir en sport d'élite ou l'association à une grappe existante sous la stratégie de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal. En regroupant les forces des organisations du sport professionnel et amateur, celles de l'industrie, des universités et des autres partenaires, cette grappe mettrait en valeur les atouts de Montréal sur la scène mondiale.

Enfin, la Commission RECOMMANDE :

R-7

- Que le conseil d'agglomération encourage les arrondissements de Montréal et les villes reconstituées à se doter d'un cadre de référence en matière de reconnaissance des exploits et des accomplissements des clientèles et des partenaires du sport d'élite sur leur territoire.

Remarques de la Commission

Lors de l'étude publique sur l'aide à l'élite sportive, plusieurs intervenants ont formulé des commentaires et des propositions ne relevant pas du champ de compétence conféré à l'agglomération. Bien que ces propositions puissent contribuer au développement du sport d'élite à Montréal, elles n'ont pu être intégrées aux recommandations émises par la commission. À titre d'exemple, la commission se préoccupe de l'accessibilité au sport d'élite pour tous, et ce, peu importe la situation financière des citoyens. Comme cet aspect ne relève pas du champ de compétence du conseil d'agglomération, la commission se propose de transmettre ce commentaire ainsi que d'autres préoccupations aux instances concernées (arrondissements, villes reconstituées, Société de transport de Montréal, ...) et invite les intervenants à faire valoir leur point de vue auprès de ces instances.